

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16/10/2023

Début de séance à 19h56

**Présents** : Frédéric LAFOUGÈRE, Sébastien DELMAS, Estelle DUFOUR, Nathalie CRIONNET, David CARRICONDO, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, Cédric LEGAT, Bernard BISSUEL, Jean -Claude TISSOT

**Pouvoirs** : Maryline VERNE à Louis COSTA, Sébastien ALLIER à Frédéric LAFOUGERE, Evelyne THOMAS à Nathalie CRIONNET, Magali SABOT à Hervé GROSBELLET et Isabelle MOLLON à Jean-Claude TISSOT.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DELMAS

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10/07/2023

Le compte-rendu de la séance du 11/09/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

## 2. CESSION PARTIELLE PARCELLE AB 242

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 11/09/2023 référence 2023/040/01 concernant la cession partielle de la parcelle cadastrée AB 242. Suite à la proposition faite aux acquéreurs potentiels (M. Guillaume et les époux VIAL), il précise que M. Guillaume ne donne pas suite à la proposition d'achat. En conséquence, Monsieur le Maire propose aux élus de valider la vente d'une partie de la parcelle AB 242 (20 m<sup>2</sup>) aux époux VIAL. Le prix de vente sera de 20 € le m<sup>2</sup> et que tous les frais inhérents à cette vente soient à charge des acquéreurs.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## 3. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Les décrets n° 2022-1520 du 06/12/2022 et l'arrêté du 06/12/2022 pris en application de ce décret indique que les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus. La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Monsieur le Maire propose aux élus de désigner comme référent déontologue des élus la personne proposée par le Centre de Gestion de la Loire et d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal refusent cette délibération à la majorité des présents par 12 voix contre, 3 pour et 0 abstention.

## 4. FIXATION DU MONTANT DE LOYER POUR DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

2 appartements communaux étant disponibles à la location, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer les prix suivants :

- appartement au-dessus de la mairie (75m<sup>2</sup>) : 400 € + 100 € de charges (chauffage),
- appartement au-dessus du bar-restaurant : 500 E + 100 € de charges (chauffage, eau froide, eau chaude),
- caution : 1 mois de loyer.

A ces montants s'ajouteront la refacturation du montant des ordures ménagères.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire précise que des travaux ont été réalisés dans l'appartement au-dessus de la mairie (salle de bains et peintures).

## **5. REMBOURSEMENT DE FACTURES A DES ELUS**

Monsieur LAFOUGERE, intéressé, ne prend pas part au vote et le pouvoir de Madame VERNE n'est pas pris en compte dans le vote.

Monsieur DELMAS, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que Madame VERNE et Monsieur LAFOUGERE ont payé des factures pour le compte de la mairie : 21.08 € par Mme VERNE (fournitures diverses à Carrefour Market) et 549.95 € par M. LAFOUGERE (1 ordinateur portable pour remplacer un équipement mairie hors de service). Il propose à l'assemblée délibérante de leur rembourser les sommes avancées.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **6. DÉBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ARRÊTÉES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Monsieur le Maire expose que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes de Forez-Est à partir des exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 9 mai 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la Communauté de Communes de Forez-Est pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation de ce rapport ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023, la Chambre régionale des comptes a adressé aux communes en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées aux conseils municipaux de chaque commune membre, au sein desquels elles doivent donner lieu à débat.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **7. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire présente aux élus du Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes de Forez-Est ; rapport approuvé en Conseil Communautaire le 27 septembre dernier.

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce rapport d'activité.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **8. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST AU TITRE DE L'OPERATION « MON CENTRE BOURG »**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet d'aménagement pour le centre bourg à l'horizon 2024 ; des études sont actuellement en cours à ce sujet.

Il propose à l'assemblée délibérante de faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Forez au titre de l'opération Politique Habitat « Mon centre bourg ».

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **9. DEMANDE D'ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE, DU PAYS D'URFÉ, DE MARCIGNY ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ A ROANNAISE DE L'EAU AU TITRE DES COMPÉTENCES GEMAPI**

Monsieur le Maire précise aux élus du Conseil Municipal que les communautés de communes des Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé ainsi que la communauté d'agglomération Loire Forez et la communauté de commune

de Marcigny ont sollicité Roannaise de l'eau pour l'exercice des compétences GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire ;

Considérant que ces demandes d'adhésion s'inscrivent dans la préparation d'un nouveau contrat territorial Aix Isable pour les premières et dans une demande de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre du contrat territorial rive gauche de la Loire pour la dernière, la Roannaise de l'Eau pourrait intégrer ces nouveaux partenaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les adhésions des communautés de communes des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé, de Marcigny et de la communauté d'agglomération Loire Forez à Roannaise de l'eau pour l'exercice des compétences GEMAPI,
- préciser que ces adhésions interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- demander la modification des statuts de Roannaise de l'eau aux Préfets de la Loire et du Rhône.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## 10. VOIRIE

Monsieur le Maire fait le point sur différents sujets relatifs à la voirie :

- une écluse végétalisée sera prochainement mise en place sur la RD 5 (Route du Morillon) avec création d'un passage pour les vélos ; dossier validé par les services du Département,
- réflexion sur l'aménagement de la voirie entre la maison du temps libre et l'étang et vers le carrefour Chemin de Château Gaillard, Chemin des Etangs et RD 83,
- réflexion sur la mise en place de stop sur le Chemin de la Philipponnière à hauteur du Chemin de Puy Bayard afin de « limiter la vitesse » sur ce chemin très emprunté et sur lequel les véhicules roulent trop vite,
- réflexion sur la mise en place de stop sur le Chemin des Plaines et l'Impasse de la Croix Bleue qui débouchent sur la RD 83.
- réflexion sur la mise en place de stop à l'entrée du bourg en arrivant de St Just et de priorité à droite pour la rue du charron en sortant du bourg en direction de St Just

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## 11. DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
004	18/09/2023	OUVERTURE D'UNE CLASSE	Ouverture du 4 <sup>e</sup> classe au groupe scolaire	16/10/2023

## 12. QUESTIONS DIVERSES

Cédric LEGAT, pour rebondir sur les propos de M. le Maire, fait également remonter le problème de vitesse sur le Chemin de la Varenne.

Louis COSTA indique que la Commission des Solidarités donne le calendrier pour les festivités de fin d'année en faveur de nos aînés :

- 30/11/2023 : Goûter musical pour les résidents de la MAPA Chantepierre,
- 07/12/2023 : Repas à la salle du temps libre pour les personnes de + de 70 ans inscrits sur la liste électorale communale.

Nathalie CRIONNET rappelle également que, dans le cadre de la Semaine Bleue, un après-midi jeux est organisé à la MAPA Chantepierre le 22/10/2023.

Durant le marché d'Halloween le 17/10/2023, les bénévoles de la bibliothèque proposeront des animations pour les enfants.

Hervé GROSBELLET ajoute que les livres mis à disposition dans le kiosque ont été changés.

Il précise que la journée « Classes en 3 » s'est bien déroulée et que de nombreux félois ont participé aux festivités.

Une réunion pour la préparation du Téléthon est prévue le 25/10/2023 ; le téléthon se déroulera le 25/11/2023 avec de nombreuses animations au programme.

Il indique également que des consommations élevées pourraient être constatées lors du relevé de la SAUR. M. le Maire rappelle que, l'année dernière dans le numéro de fin d'année des Brèves Féloises, il avait été indiqué de vérifier les relevés réalisés par la SAUR car des dysfonctionnements avaient été constatés.

Il demande également des explications sur le fréquent stationnement de poids-lourds à l'entrée du bourg sur la RD 5.

Bernard BISSUEL revient sur la journée festive des Pas Pressés à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'association et remercie les élus ayant participé à cette journée.

Il indique qu'il reste 5h00 de débroussaillage à réaliser par le Syndicat de Villerest, 3h00 de plus seront prises en charge par la commune afin de réaliser des travaux plus importants.

Il a participé, avec d'autres élus, à un colloque « Les rencontres de St Marcel ». Un contact est en cours pour organiser une « Fresque du climat » : axes de réflexion et de débats autour du changement climatique.

David CARRICONDO fait un point sur le Conseil Municipal des Enfants. La matinée « Nettoyons la nature » du 01/10/2023, s'est bien déroulée : peu de déchets dans les chemins mais beaucoup en bordure des routes. Les enfants travaillent actuellement sur l'aménagement d'un terrain de basket à proximité de la salle du temps libre.

Sébastien DELMAS indique que la commission « Décors de Noël » s'est réunie le 09/10/2023 : les décors existantes sont à remettre en état et de nouvelles décorations seront créées pour le bourg.

La traditionnelle réunion des présidentes d'associations s'est déroulée le 17/10 ; le calendrier 2024 a été établi.

Les travaux de réfection du vestiaire du foot débuteront fin novembre.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Président de Téléthous pour l'organisation du Téléthon. Il indique que l'école de musique de Balbigny est fermée.

La vente du lot 7 a été signée chez le notaire, celle du lot 16 devrait l'être avant la fin de l'année et une lettre d'intention d'achat a été signée pour le lot 5 ; il reste donc 2 parcelles à vendre.

Un devis a été reçu pour la réfection du crépi du bâtiment La Ruche, impasse Lapérie ; une demande de subvention sera déposée auprès du Département au titre des enveloppes de solidarité 2024.

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables et afin de respecter l'objectif de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, à la demande de l'Etat, chaque commune doit définir des zones d'accélération où pourraient être implantés prioritairement les projets de production d'énergie renouvelables. Pour cela, les élus devront cibler ces zones d'implantation et ensuite organiser une réunion publique avec les habitants du village afin de leur présenter ce projet. Les élus vont travailler sur cette thématique ; une réunion sera par ailleurs organisée par la CC de Forez-Est sur ce sujet.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 13/11/2023 à 19h45 en mairie.

**La séance est levée à 22h20**

**Le secrétaire de séance,  
Sébastien DELMAS**

**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

